

USINE DE CONVERSION

ETABLISSEMENT: ORANO / ORANO CYCLE

EXPLOITANT: Orano

RÉGION: Auvergne-Rhône-Alpes

DÉPARTEMENT: DROME

COMMUNE: SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

Les déchets issus de la Conversion proviennent de l'INB historique (INB105), de l'ICPE COMURHEX I et de l'ICPE COMURHEX II présentes sur le site du Tricastin
Les installations de la Conversion convertissent :

- le tétrafluorure d'uranium naturel provenant de l'usine de Malvési en hexafluorure d'uranium.
 - le nitrate d'uranyle issu du traitement des combustibles usés et provenant des usines de La Hague et de Marcoule en U3O8 et en UF6.
- L'INB 105 a définitivement cessé toute production en janvier 2008.

Données déclarées au 31/12/2019

Nature des déchets	Volume déclaré (en m ³ équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
1. DÉCHETS CONTENANT DE L'URANIUM NATUREL					
a. Déchets d'exploitation					
Déchets métalliques d'exploitation (métalliques incompactables, métalliques compactables, matériels mis au rebut...)	0,059	-		TFA	TFA
Déchets non métalliques d'exploitation (gants, tenues, vinyles, plastiques, linge, masque, cartouches ...)	9,385	-		TFA	TFA
b. Déchets en attente de filière (études en cours)					
Charbons actifs contaminés (A33A)*(14 m ³ - 1 t)	14	-		TFA	TFA
Effluents basiques contaminés : eau ammoniacquée (A45-A79)*(5 m ³ - 1 t)	5	-		TFA	TFA
2. DÉCHETS CONTENANT DE L'URANIUM NATUREL ET DE L'URT					
a. Déchets en attente de filière (études en cours)					
Amiante (Aire 57)*(50 m ³ - 1 t)	50	-		TFA	TFA
Eau glycolée contaminée et fluorée chargée en DCO (A72A-A45)*(34 m ³ - 1 t)	34	-		FMA-VC	DIV3
Huile moteur contaminée Unat ou URT + Graisse (A18 et ST2000)*(2,4 m ³ - 1 t)	-	-		FMA-VC	F3-7-01
3. DÉCHETS CONTENANT DE L'URT					
a. Déchets d'exploitation					
Déchets non métalliques d'exploitation (gants, tenues, vinyles, plastiques, linge, masque, cartouches ...) URT	0,086	-		TFA	TFA
b. Déchets en attente de filière (études en cours)					
Effluents ammoniacqués issus des 19 SAFRAP(45 m ³ - 1 t)	45	-		TFA	TFA
Effluents basiques contaminés : surnageant des fluorines URT reconditionnées (A62)*(25 m ³ - 1 t)	25	-		FMA-VC	DIV3
Fluorine Bétonnée(5 m ³ - 1 t)	5	-		FMA-VC	DIV3
Boues et insolubles (A61-79)*	6,8	-		FMA-VC	DIV3
DEEE URT (A72A)*(0,8 m ³ - 1 t)	0,8	-		TFA	TFA
Fluorines URT (A63-64)*(230,3 m ³ - 1 t)	230	-		TFA	TFA
Résines échangeuses d'ions URT (A79)*	14	-		TFA	TFA
Mercure liquide contaminé + sac de lingette souillée au mercure (A62)*(0,004 m ³ - 1 t)	-	-		TFA	TFA
Ethylène glycol contaminé**(0,06 m ³ - 1 t)	0,06	-		TFA	TFA